



Union Française de l'Électricité

16 mars 2020

## Réponse de l'UFE à la consultation relative à la nouvelle régulation économique du nucléaire existant

*L'UFE partage les objectifs exprimés dans la consultation en matière de lutte contre le changement climatique, de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance énergétique.*

L'UFE promeut également un cadre de marché et de régulation favorable à la transition énergétique et à une décarbonation économiquement efficace de l'économie, ainsi qu'à la visibilité et la maîtrise des prix pour le consommateur.

**L'UFE considère dès lors comme pertinent l'objectif d'une régulation économique** visant d'une part à **faire bénéficier l'ensemble des consommateurs, quel que soit leur fournisseur, des conditions économiques du parc nucléaire existant** et, d'autre part, à **assurer la pérennité de l'outil industriel dans la durée**. Dans cette optique, l'UFE considère nécessaire que l'ensemble des fournisseurs soient traités sur un pied d'égalité dans l'accès à la production nucléaire.

L'UFE juge cohérent que le périmètre des bénéficiaires de la régulation soit identique au périmètre de ceux qui y ont contribué ou sont susceptibles d'y contribuer financièrement, c'est-à-dire les **consommateurs situés en France**. L'UFE note par ailleurs que la mise sur le marché de la quasi-intégralité de la production nucléaire participera à accroître la liquidité sur les marchés de l'électricité, **au bénéfice de l'ensemble des consommateurs européens**.

**L'UFE s'interroge en revanche sur la pertinence de mettre en place un corridor de prix par rapport à un niveau fixe**, notamment au regard de l'objectif visé de stabilité des prix. En particulier, le dispositif devra permettre aux fournisseurs de proposer des offres correspondant aux attentes de leurs clients, y compris des offres à prix fixes, sans pour autant faire peser sur les fournisseurs des risques qu'ils ne seraient pas en position de gérer. Quel que soit le schéma retenu, le niveau de prix devra respecter le principe de couverture des coûts du parc nucléaire existant, et être déterminé par la CRE en toute indépendance, sur la base d'une méthodologie rigoureuse et transparente.



Union Française de l'Électricité

En outre, l'UFE souligne que **plusieurs sujets devront encore faire l'objet de réflexions approfondies**, tels que le périmètre du productible nucléaire régulé, la régulation de sa mise sur le marché, le niveau de prix, le traitement de la valeur capacitaire...

Enfin, l'UFE souhaite appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessaire **visibilité** à apporter à l'ensemble des acteurs en ce qui concerne la **période de transition** entre le cadre actuel et la future régulation, en cohérence avec les objectifs précités (bénéfice pour les consommateurs des avantages économiques du parc nucléaire existant et pérennité de l'outil industriel dans la durée).